



Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire Du 24 juin 2026

Espace Charenton 327 rue de Charenton 75012 Paris

L'Assemblée Générale extraordinaire a été régulièrement convoquée par la Présidente de l'ARC.

Le texte des résolutions a été joint à la convocation et mis à disposition des adhérents sur le site internet de l'ARC.

L'assemblée générale est dirigée par les membres du bureau de l'ARC Nationale conformément aux statuts.

Les émargements ont été réalisés sous contrôle des administratrices Mesdames **BARBIER-DENIE** et administrateur **Monsieur LEMARIE**

La présidente déclare l'AG extraordinaire ouverte à 17h20

26 adhérents sont présents (22 collectifs et 4 individuels)

Ils détiennent des pouvoirs valides (42 adhérents collectifs et 0 individuel) sont représentés.

Avant de commencer le premier vote, un essai du vote électronique a été effectué, pouvant vérifier que le vote affiché sur l'écran était bien celui effectué par son auteur

Décision à caractère extraordinaire :

- 1- **Modification des statuts en vue de l'obtention de l'agrément d'association agréée pour intenter des actions de groupe.**

Projet de résolution

« L'assemblée après avoir entendu la lecture de la proposition de modification et de mise à jour des statuts et après en avoir débattu, approuve les statuts tel que proposés par le conseil d'administration. »

Cette résolution est adoptée/refusée par : 68 Pour 0 Contre et 0 Abstention, des présents ou représentés.

- 2- **Modification des statuts en vue de la sécurisation des délégations de pouvoirs octroyées.**

Projet de résolution

« L'assemblée après avoir entendu la lecture de la proposition de modification et de mise à jour des statuts et après en avoir débattu, approuve les statuts tel que proposés par le conseil d'administration. »

Cette résolution est adoptée/refusée par : 68 Pour 0 Contre et 0 Abstention, des présents ou représentés.

Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2026

Présidente
Elisabeth Poirier

Secrétaire
Gisèle Lozahic

P.O. 7. J. Collin

ASSOCIATION des RESPONSABLES de COPROPRIETE



L'Assemblée Générale ordinaire a été régulièrement convoquée par la Présidente de l'ARC.

Le texte des résolutions et les documents soumis au débat avaient été joints à la convocation et mis à disposition des adhérents sur le site internet de l'ARC.

L'assemblée générale est dirigée par les membres du bureau conformément aux statuts.

Les émargements ont été réalisés sous contrôle des administratrices Mesdames BARBIE -DENIE et Monsieur Lemarie administrateur.

La présidente déclare l'Assemblée générale ordinaire ouverte à 17h32

26 adhérents sont présents (22 collectifs et 4 individuels)

Ils détiennent des pouvoirs valides (42 adhérents collectifs et 0 individuel) sont représentés.

Avant de commencer le premier vote, un essai du vote électronique a été effectué, pouvant vérifier que le vote affiché sur l'écran était bien celui effectué par son auteur.

Assemblée générale à caractère ordinaire :

1- Rapport d'activité concernant l'exercice 2025 (pièce n°1)

Projet de résolution

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité concernant l'exercice 2024 et après en avoir délibéré, approuve ce rapport sans contestation ni réserve. »

Cette résolution est adoptée/refusée par : 67 Pour 0 Contre et 0 Abstention, des présents ou représentés.

2- Rapport financier concernant l'exercice 2025 (pièce n°2)

Projet de résolution

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration concernant l'exercice 2025 et après en avoir délibéré, approuve ce rapport sans contestation ni réserve. »

Cette résolution est adoptée/refusée par : 58 Pour 0 Contre et 0 Abstention, des présents ou représentés.

ASSOCIATION des RESPONSABLES de COPROPRIETE



3- Approbation des comptes de l'exercice 2025 (pièce n°3)

Projet de résolution

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et après en avoir délibéré, approuve ces comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, qui se soldent par un résultat excédentaire de 1 728 861 euros, pour un total de bilan de 13 101 730 euros.

Elle donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée/refusée par : 60 Pour 0 Contre et 0 Abstention, des présents ou représentés.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2025

Projet de résolution

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide sur proposition du conseil d'administration d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2024, d'un montant de 1 728 861 euros en report à nouveau au compte.

En conséquence, le compte report à nouveau s'élèvera après l'affectation de résultat à 6 956 296.euros.

Cette résolution est adoptée/refusée par : 68 Pour 0 Contre et 0 Abstention, des présents ou représentés

5- Montant des cotisations pour 2027

Projet de résolution

« L'assemblée générale, après avoir entendu la proposition faite par le Conseil d'administration de maintenir le montant de la cotisation pour 2027 par rapport à 2026 et ce pour l'ensemble des adhérents individuels et collectifs, AFUL et ASL, approuve cette décision.

Cette résolution est adoptée/refusée par : 58 Pour 2 Contre et 0 Abstentions, des présents ou représentés.

ASSOCIATION des RESPONSABLES de COPROPRIETE



6- Information sur l'avancement du programme d'actions pour la fin de l'exercice 2026 (pièce n°4)

Projet de résolution

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions de la fin de 2026 proposé par le conseil d'administration et après en avoir délibéré, approuve ce programme d'actions. »

Cette résolution est adoptée/refusée par : 68 Pour 0 Contre et 0 Abstention, des présents ou représentés.

Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2026

7- Approbation du programme d'actions concernant l'année 2027 (pièce n°5)

Projet de résolution

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions de l'année 2027 proposé par le conseil d'administration et après avoir délibéré, approuve ce programme d'actions »

Cette résolution est adoptée/refusée par : 62 Pour 0 Contre et 0 Abstention, des présents ou représentés.

8- Approbation du budget prévisionnel concernant l'année 2027 (pièce n°6)

Projet de résolution

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel pour l'exercice 2027 proposé par le conseil d'administration et après en avoir délibéré, approuve ce budget prévisionnel. »

Cette résolution est adoptée/refusée par : 56 Pour 0 Contre et 0 Abstention, des présents ou représentés.

ASSOCIATION des RESPONSABLES de COPROPRIETE



Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2026

9-Election des membres du Conseil d'administration

« Après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de chaque candidat au conseil d'administration,

L'assemblée générale décide d'élire, en qualité d'administrateurs d'ARC NATIONALE, pour une durée de deux ans conformément à l'article 11 des statuts de l'association, les personnes suivantes (1 membre pour le collège des adhérents individuels-8 membres pour le collège des adhérents collectifs)

a) Collège des adhérents individuels :

N°	Nom	Prénom	Sortant	Nouveau	Nombre de voix « pour »
1	LEMARIE	Guy	X		4

b) Collège des adhérents collectifs, liste des candidats :

N°	Nom	Prénom	Sortant	Nouveau	Nombre de voix « pour »
1	BARBIER	Lidy	X		62
2	DENIE	Marie-Paule	X		62
3	DUCHAUSSOY	Michelle	X		52
4	GENESTE	Jean-Claude	X		42
5	JOBEZ	Nicole	X		60
6	LAUTARD	Patrick	X		32
7	LEROY	Rose Marie		X	41
8	POIRIER	Elisabeth	X		61
9	VIGNERON	Valérie		X	60

Ont été élus pour le Conseil d'administration :

Mesdames : BARBIER-DENIE-DUCHAUSSOY-JOBEZ-LEROY-POIRIER-VIGNERON

Monsieur : GENESTE

La Présidente
Elisabeth Poirier

Secrétaire
Gisèle Lozahic

Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2026